

Quatre rues refaites, avant le parking de l'administration



La rue en face du camping de la Gileppe fait partie de ces voiries qui seront réfectionnées. - ÉdA Philippe Labeye

Des routes fort fréquentées vont être améliorées, le parking de l'administration communale aménagé.

Les autorités communales jalhaytoises ont en leur possession un cadastre de toutes les chaussées du territoire qui devront, un jour ou l'autre, être réfectionnées. Elles y sont classées par ordre «d'urgence». Quatre d'entre elles, positionnées tout en haut de la liste et inscrites dans le PIC 2017-2018 (Plan d'Investissement Communal), se verront rénovées au printemps prochain. Le conseil a approuvé lundi soir les conditions et le mode de passation du marché public concernant ces chantiers.

«Il s'agit de la rue en face du camping de la Gileppe (au Tigelot), de la Chenerie (quasi en face de l'administration communale, près de la boulangerie), de la première route des Bansions située sur la gauche après l'entreprise Evrard et, enfin, le Moulin de Dison», informe Marc Ancion, l'échevin des Travaux (MR-IC-EJS). «Les chantiers devraient être réalisés conjointement, en une semaine environ. Les rues concernées ne seront fermées à la circulation que deux jours. Il ne s'agit que d'entretien: remettre une couche pour imperméabiliser et éviter la formation de nids-de-poule. Il n'est pas question ici de raclage ni d'égouttage.» »

Le montant estimé pour ces chantiers est de 243 000 euros, avec 49 000 euros de subsides de la Région wallonne.

Davantage de places à l'administration

En parallèle, l'élu Marc Ancion annonce que la Commune a répondu à un appel à projet de la ministre des Pouvoirs locaux Valérie De Bue (MR) avec l'objectif d'obtenir des subsides pour la rénovation du parking de l'administration communale, jugé trop exigü. Serait au programme: aménagement de plus de places de stationnement, d'un «espace convivialité», la pré-installation de bornes de chargement pour véhicules et vélos électriques... Réponse attendue avant le mois de juin.